



«Moi, citoyen en PACA, je m'engage pour le climat »



LES ENJEUX DE LA FINANCE CLIMAT



Youba Sokona, l'un des coprésidents des groupes de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)



Dans les pays où l'énergie n'est pas encore à la disposition de tous, prendre un "bon départ" en fournissant les ménages en électricité d'origine renouvelable

L'accord qui a été signé lors de la 21ème Conférence des Parties (CdP ou COP21) à Paris en décembre 2015 marquera une étape cruciale dans la lutte contre les changements climatiques. Si l'objectif premier est de limiter le niveau des émissions de gaz à effet de serre, il s'est agi également de définir les modalités qui permettront d'accompagner, à la fois techniquement et financièrement, les pays, en particulier les moins développés, sur des trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes aux modifications du climat. Cette fiche donne un aperçu des fonds et des mécanismes mis en place dans ce cadre et abordera également les fondamentaux de la compensation carbone.

Le financement climat, pour quoi faire ?

La question du financement est au cœur des négociations intergouvernementales sur le climat. Si tous les pays semblent s'accorder sur la nécessité de mobiliser des financements dédiés au climat, on constate de profondes divergences dès lors qu'il s'agit des modalités pratiques. M.Youba Sokona, l'un des coprésidents des groupes de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne le fait que «plus nous attendrons pour prendre des dispositions, plus l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci coûteront cher»¹. Selon la Banque Mondiale², environ 359 milliards de dollars américains par an sont à ce jour mobilisés au niveau international pour financer un développement sobre en carbone et augmenter la résilience climatique. Ils ne représenteraient cependant qu'à peine la moitié des fonds nécessaires au financement d'un développement décarboné, évalué entre 700 et 1 000 milliards de dollars américains par an selon les estimations.

La finance climat (qui, dans le cadre de cette fiche, sera le terme utilisé afin d'évoquer aussi bien les marchés carbone que les programmes plus vastes de financement permettant de minimiser les émissions de gaz à effet de serre - GES) est une nécessité pour soutenir des trajectoires durables et sobres en carbone, plus particulièrement au sein des pays en développement. Il s'agit d'appuyer, entres autres, le développement des énergies renouvelables, la construction de bâtiments et d'infrastructures durables, la mise en place de transports efficaces en énergie, l'amélioration des pratiques agricoles, etc. Dans les pays où l'énergie n'est pas encore à la disposition de tous, prendre un "bon départ" en fournissant, par exemple, dès l'origine les ménages en électricité d'origine renouvelable, permettrait d'économiser tant des tonnes de GES que les coûts de la reconversion d'un parc électrique polluant. C'est pourquoi il faut investir dès aujourd'hui dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sans attendre que ces pays en aient les moyens.

1 : Communiqué de Presse du GIEC, 2 Novembre 2014. A lire sur : <https://www.ipcc.ch/>

2 : Banque Mondiale, septembre 2014 : <http://www.banquemondiale.org/>



La première réunion des parties (MOP) autour du protocole de Kyoto à eu lieu pendant la 11ème Conférence des parties, à Montréal, en 2005

Pour les pays en développement, la finance climat est donc cruciale pour leur permettre de s'inscrire dans des trajectoires sobres en carbone et résiliente aux changements climatiques. Ils revendiquent aussi de longue date, dans le cadre des négociations climat, la transparence et la prévisibilité de l'aide financière qui leur sera octroyée, ce qui leur permettrait de mettre en place d'indispensables stratégies et programmes pluriannuels.

Le Protocole de Kyoto à l'origine d'un marché du carbone

Le Protocole de Kyoto, mis en place sous couvert de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), est entré en vigueur en 2005. Il établit des objectifs pour la réduction des émissions de GES dans les pays développés et les pays en transition vers une économie de marché³, qui se sont engagés ensemble à réduire de 5% leurs émissions entre 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990⁴. Une deuxième période d'engagement a été établie sur la période 2013-2020, avec l'amendement de Doha, mais celui-ci n'a été ratifié que par un nombre réduit de pays et n'est toujours pas entré en vigueur⁵.

Pour aider les pays concernés à atteindre les objectifs fixés, le Protocole de Kyoto a mis en place des mécanismes dits « de flexibilité ». Ceux-ci reposent sur le principe de neutralité géographique : en pratique, on considère qu'une quantité donnée de GES émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente dans un autre lieu. L'impact environnemental de l'activité compensée est alors considéré comme neutre.

Les mécanismes de flexibilité développés dans le cadre du Protocole de Kyoto

Dans ce contexte, trois mécanismes de flexibilité ont été développés :

- **l'échange international des droits d'émission.** Les pays concernés par les objectifs de réduction d'émission de GES ont la possibilité de vendre des droits d'émission, s'ils ont dépassé leur objectif, ou d'en acheter, s'ils n'arrivent pas à l'atteindre

- **le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).** Celui-ci permet aux pays développés, ayant des objectifs de réduction de GES en vertu du Protocole de Kyoto, d'atteindre une partie de leurs objectifs en apportant un soutien aux projets d'atténuation mis en œuvre dans des pays en développement. Le MDP fonctionne grâce à un mécanisme de compensation où les réductions de GES associées à des projets sobres en carbone par rapport au scénario « traditionnel » (le scénario de référence) génèrent des crédits-carbone (1 crédit = 1 tonne de CO₂ équivalent), qui sont ensuite vendus sur le marché du carbone

- **la Mise en Œuvre Conjointe (MOC).** La MOC fonctionne sur le même principe que le MDP, mais concerne l'échange de crédits-carbone entre deux pays développés, générés par des projets effectués dans l'un des pays (en général, un pays en transition vers une économie de marché)



3 : Les pays listés dans l'Annexe I de la CCNUCC et l'Annexe B du Protocole de Kyoto

4 : Pour plus d'information sur le Protocole de Kyoto : <https://unfccc.int/>

5 : Pour suivre l'avancement des ratifications de l'Amendement de Doha, se rendre sur le site de la CCNUCC à l'adresse : <http://unfccc.int/>

Les entreprises ne respectant pas leurs obligations de réductions d'émissions de GES peuvent racheter des crédits carbone aux entreprises plus respectueuses



Deux types de marché de carbone, deux types de crédit

Ces mécanismes de flexibilité sont à l'origine d'un véritable marché du carbone, dont les États soumis à des quotas d'émission ne sont pas les seuls acteurs. Certaines entreprises ou industries sont également soumises à des réglementations les incitant à réduire leur impact environnemental et, par là même, à réduire leurs émissions de GES. Ces acteurs agissent sur le marché institutionnalisé (réservé aux pays signataires du Protocole de Kyoto et régi par les Nations Unies).

Enfin, de plus en plus d'acteurs s'investissent volontairement dans la compensation carbone, il peut s'agir aussi bien de particuliers, d'entreprises ou de collectivités, soucieux de diminuer leur empreinte écologique et leur contribution aux changements climatiques. Ils agissent pour leur part sur le marché de la compensation volontaire.

Les crédits-carbone, leur valeur et leur système d'attribution vont être différents selon que l'on se trouve sur l'un ou l'autre des marchés. On retrouve ainsi deux principaux types de crédits pour la compensation carbone :

- Les crédits CER (Certified Emission Reduction), qui sont attribués par le bureau exécutif du MDP. Ils font l'objet d'un processus de validation, de contrôle et de suivi strict, réalisé sous couvert des Nations Unies. Ce sont les principaux crédits utilisés par les acteurs ayant des obligations réglementaires relatives à leurs émissions de GES : pays signataires du Protocole de Kyoto ou entreprises et industriels soumis à des obligations de réductions d'émissions.
- Les crédits VER (Verified Emission Reduction) sont des unités générées par les projets de compensation volontaire. Ils ne sont pas attribués par les Nations Unies et répondent à des exigences différentes. Ils sont attribués au prorata de standards / labels propres au marché de la compensation volontaire.

Ces deux types de marché sont complémentaires. Alors que les projets MDP, générant des crédits CER, se prêtent bien aux grands projets industriels ayant un coût élevé (le MDP peut également être mis en œuvre sur des projets de petites tailles avec des méthodologies adaptées) ; la compensation volontaire, et donc les crédits VER, peut correspondre à des projets de toute taille grâce à des démarches simplifiées. Plus souple que le marché réglementé, le marché de la compensation volontaire peut aussi permettre d'investir, par exemple, dans les forêts⁶.

Au-delà de la compensation carbone

L'accompagnement des sociétés humaines vers des trajectoires de développement sobres en carbone et durables sur le long terme nécessite une approche plus large et systémique que celle des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto. Dans ce contexte, des associations, parmi lesquelles ENERGIES 2050 et le GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement Et Solidarités) développent des projets de compensation carbone dans l'objectif de financer des projets de solidarité climatique, notamment dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques.



Pour en savoir plus :

Initiative ethiCarbon® (ENERGIES 2050): <http://ethicarbon.org/> et ethiCarbon Afrique® (avec SABER-ABREC) : <http://ethicarbon-afrique.org/>

CO2 solidaire (GERES): <http://www.co2solidaire.org/>

6 : Selon ADEME (2012). La compensation volontaire - démarches et limites. <http://www.ademe.fr/>



L'usine Lafarge Ciments de Tétouan II, au Nord du Maroc, est devenue officiellement la première cimenterie au monde à posséder son propre parc de douze éoliennes. Il s'agit d'un projet MDP à petite échelle.

Les différents types de projets financés par les marchés carbone

Les possibilités offertes par la finance climat permettent d'appuyer une grande variété d'initiatives et d'actions qui, au-delà de contribuer à la réduction des GES, présentent également des bénéfices certains en termes de développement durable des pays bénéficiaires.

Si l'on prend le cas du Mécanisme de développement propre (MDP), il existe différentes formes de projets et de programmes potentiels, témoignant ainsi de la variété des possibilités. Les principales sont les suivantes⁷ :

- MDP à grande échelle, qui permet à des projets relativement grands de générer des crédits-carbone, tels que les systèmes de transport collectif massif, ou encore les grands barrages pour la production d'hydroélectricité
- MDP à petite échelle, qui concerne les projets de taille modérée de réduction des émissions carbone tels que les fours solaires ou l'utilisation de chaudières améliorées dans les bains publics ; ce type de projets doit suivre des modalités et procédures simplifiées
- Un assemblage (« bundle » en anglais) de plusieurs projets MDP à petite échelle pour les projets suivant la même méthodologie et mis en œuvre sur une même période et qui ont la possibilité de se regrouper dans une seule inscription au MDP ; cette procédure qui permet à l'ensemble des projets d'obtenir une seule validation et certification d'ensemble est une façon pour les participants d'alléger les procédures
- Le Programme d'Activités (PdA) est un programme global coordonnant des activités d'atténuation sur plusieurs sites, d'une façon plus flexible qu'un simple ensemble de projets. Il permet de réduire les coûts de transaction des projets individuels et ainsi de mettre par exemple des projets de très petite taille, qui n'auraient pas pu générer assez de crédits carbone pour être certifiés. De grands projets peuvent également en faire partie. Le PdA permet aussi d'ajouter de façon illimitée de nouveaux projets au fur et à mesure (par exemple un centre de compostage de déchets municipaux reproduit dans plusieurs municipalités et même dans un pays voisin)

Un projet MDP à grande échelle, ville de São Paulo (Brésil)



São Paulo (Brésil)

Crédit : ENERGIES 2050

La ville de São Paulo au Brésil a mis en place un projet MDP à grande échelle pour la production d'énergie à partir de ses déchets municipaux (Bandeirantes Landfill Gas to Energy Project). Ce projet, qui a commencé en 2004, consiste à capturer sur site le méthane émis par ses déchets pour produire de l'électricité et fournir ainsi de l'énergie à plus de 400 000 habitants. En 2010, 7,5 millions de tonnes de CO₂ équivalent avaient été évitées en six ans. La municipalité de São Paulo a aussi obtenu plus de 13 millions d'euros en vendant les crédits carbone de ce projet en 2007, alors que ce dernier continuait à générer des CERs. Outre la réduction de la pollution terrestre et un meilleur accès à l'énergie, les revenus obtenus via le MDP ont pu être réinvestis dans la création d'espaces verts, de programmes

d'éducation environnementale ou encore dans la construction de pistes cyclables. Le projet avait également permis la création de plus de 30 emplois locaux.

7 : Adapté de UNEP (2014) Climate Finance for Cities and Buildings - A Handbook for Local Governments. <http://apps.unep.org/>

8 : Local or Governments Sustainability ICLEI – (2009). Turning pollution into profit: the Bandeirantes Landfill Gas to Energy Project, Sao Paulo, Brazil (ICLEI Case Study No. 107). <http://carbons.org/>

Les fonds de finance climat

En parallèle des mécanismes de finance carbone prévus par le Protocole de Kyoto, des fonds destinés à financer des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique ont été créés dans le cadre de la CCNUCC et en dehors. Il en existe actuellement plus d'une vingtaine⁹. Parmi ceux-ci, le Fonds pour l'Adaptation, le Fonds pour les Pays les Moins Avancés, le fonds dédié du Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fundo Amazônia, etc.

Le Fonds Vert pour le Climat : naissance d'un nouveau géant



Le dernier né, le Fonds Vert pour le Climat (FVC), est tout juste opérationnel : il a pris ses premières décisions d'investissement en novembre 2015. Sa création avait été décidée par la Conférence des Parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Cancún en 2010. Désigné comme l'une des entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier prévu par la Convention, il doit devenir le principal outil de financement pour les pays en développement (PED) dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques sous couvert de la Convention. Il devrait canaliser une grande partie des 100 milliards de dollars par an que les pays développés se sont engagés à mobiliser en faveur des pays en développement à l'horizon 2020.

Les ressources du Fonds Vert pour le Climat seront réparties de façon équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation, cette dernière bénéficiant ainsi de 50 % des financements. Sur ce montant, au moins la moitié est réservée aux pays Africains, petits états insulaires et pays les moins avancés (PMA). Cette caractéristique du FVC reflète un changement de stratégie des pays Parties à la CCNUCC. En effet, ils s'étaient jusqu'alors principalement intéressés aux mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, confrontés à la réalité des changements climatiques considérés comme inéluctables, ils souhaitent donner une importance égale aux mesures visant l'adaptation au changement climatique. Les montants octroyés pour un projet ou programme financés par le FVC vont de moins de 10 millions USD pour un « micro-projet » à plus de 250 millions USD pour un « grand projet ».

L'abondement du Fonds Vert a pour le moment commencé à un rythme modéré, ce qui n'a pas été sans éveiller de critiques. Au 15 janvier 2015, le FVC avait ainsi recueilli l'équivalent de 10,3 milliards de dollars américains (USD) d'engagements de la part de 48 pays, villes ou régions. Sur ce montant, il a obtenu pour le moment 6,8 milliards de dollars de contributions signés¹⁰. On est encore très loin de s'approcher des 100 milliards par an...

En matière de finance climat, les défis sont nombreux mais les opportunités pour les surmonter existent ; les exemples abondent montrant comme elle peut être mobilisée pour des programmes de lutte contre le réchauffement climatique et de promotion du développement durable à tous les niveaux, à différentes échelles, que l'on se trouve en milieu urbain ou rural, dans un pays développé ou en développement.



Entretien entre le président M. François Hollande et Mme Hela Cheikhrouhou, directrice exécutive du fonds vert pour le climat



Pour en savoir plus :

Fonds disponibles pour des mesures d'atténuation appropriées au plan national (MAAN)
<http://newsroom.unfccc.int/>

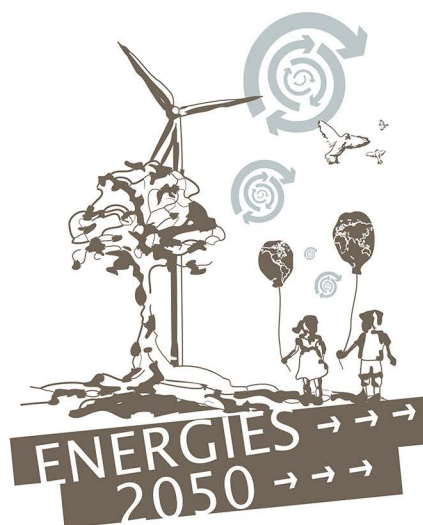
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : Le Mécanisme de Développement propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC) en bref.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Site du Fonds Vert pour le Climat
<http://news.gcfund.org/> (en anglais)

Site de l'initiative Climate Funds Update, qui donne des informations sur l'actualité de la finance climat
<http://www.climatefundsupdate.org/> (en anglais)

9 : Pour une liste actualisée, voir : <http://www.climatefundsupdate.org/>

10 : Source (en anglais) : <http://www.greenclimate.fund/>



AVEC LE SOUTIEN DE



Région
PACA

[HTTP://PACA.CLIMATCITOYEN.ORG](http://paca.climatcitoyen.org)

CLIMATCITOYEN@ENERGIES2050.ORG